



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 28/10/20

Reçu en Préfecture le : 29/10/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 27 octobre 2020
D-2020/281

Aujourd'hui 27 octobre 2020, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 14h46, Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h30,
Madame Brigitte BLOCH et Monsieur Fabien ROBERT présents jusqu'à 17h*

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Géraldine AMOUROUX, Madame Catherine FABRE

**Bordeaux. 128 rue Fondaudège parcelle
LE0223. Mise en demeure d'acquérir.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Belin Immobilier est propriétaire de la parcelle cadastrée LE0223. Cette parcelle est grevée d'un emplacement réservé de superstructure 6.9 relatif à l'extension de l'école maternelle Naujac et de maîtrise d'ouvrage communale, inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur.

En date du 12 juillet 2019 Belin Immobilier ayant terminé les travaux de construction de son projet immobilier, met la commune de Bordeaux en demeure d'acquérir la partie de la parcelle LE0223 grevée de l'emplacement réservé de superstructure.

Belin Immobilier ayant construit un parking souterrain sous l'emplacement réservé, la commune achète le volume 17 identifié sur le plan de découpage présenté par Belin Immobilier.

La commune achète donc un volume et sa surface de terrain non bâti de 699 m², pour la somme de 527 165 euros.

Vu l'article L230-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, modifiée par les ordonnances n° 2020-427 du 15/04/2020, n° 2020-539 du 07/05/2020,

Vu la demande de mise en demeure d'acquérir de Belin promotion MD033019 0001 sur la parcelle LE0223 en date du 12/07/2019,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat 2020-33063V1720 du 03/09/2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la commune de Bordeaux doit acquérir la partie de la parcelle LE0220, grevée par l'emplacement réservé de superstructure 6.9 relatif à l'extension de l'école maternelle Naujac

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la commune à acquérir le lot de volume 17 ainsi que sa surface de terrain non bâti de 699 m² pour la somme de 478 332 euros augmenté d'une indemnité de emploi de 48 833 euros, soit un total de 527 165 euros à la suite de la demande de mise en demeure d'acquérir déposée le 12/07/2019 par Belin Promotion,

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au chapitre 21, compte 21312, fonction 213 du budget principal de l'exercice concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

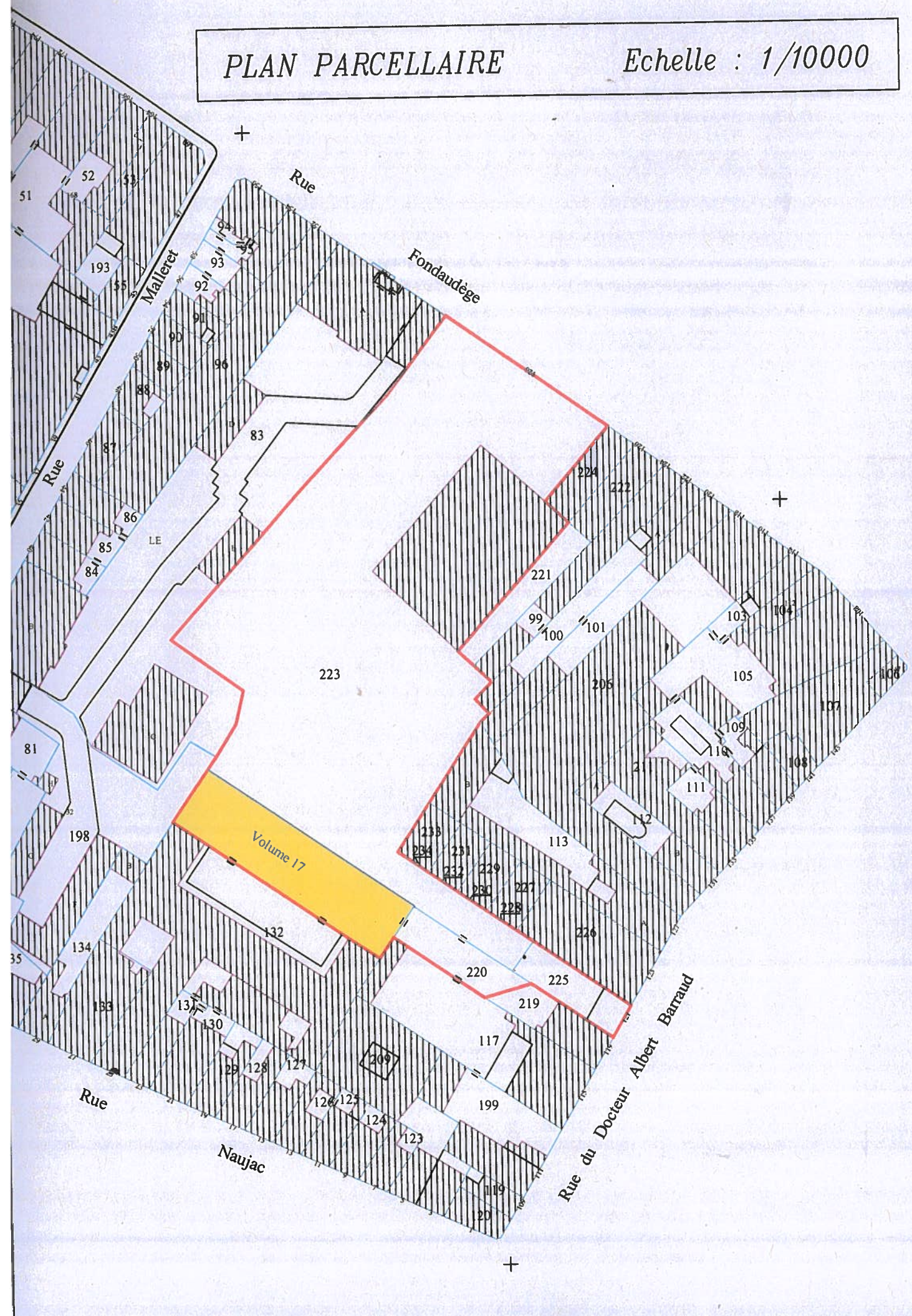
Fait et Délibéré à Bordeaux, le 27 octobre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/10000



Transformation du site Marie Brizard

Coupe C1

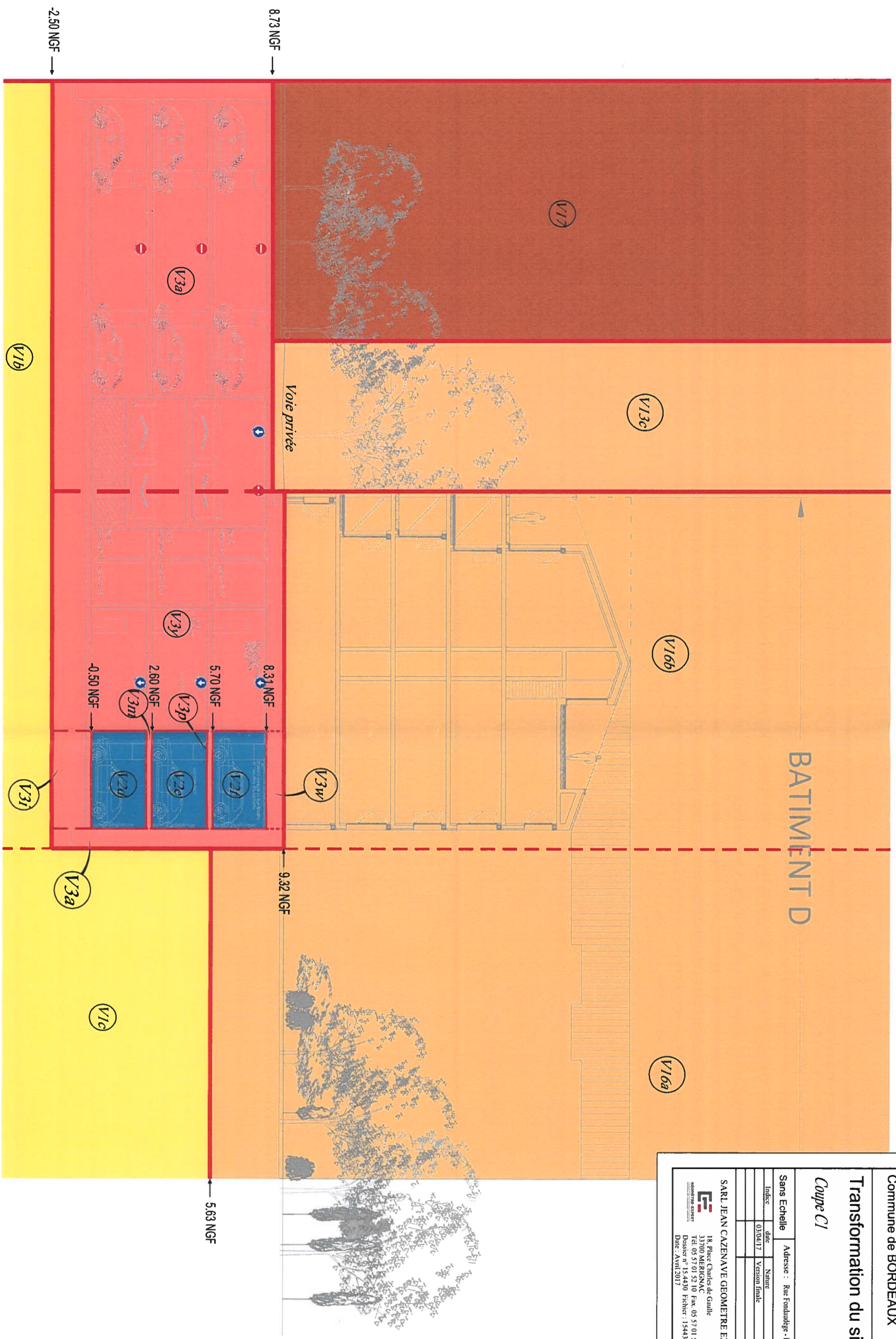
Sans Echelle Adresse : Rue Fondudège - Rue du Docteur Albert Barraud

Indice	date	Nature	Version finale	Desin
	03/04/17			

SARL JEAN CAZENAVE GEOMETRE EXPERT

18, Place Charles de Gaulle
33700 MERIGNAC
Tél. 05 57 01 52 10 Fax. 05 57 01 52 19
Dossier n° 15 4430 Fichier : 154430 - EDDV.dwg
Date : Avril 2017

E-mail : jcazenave@cazenave-geometre-expert.com
reproduction interdite



LEGENDE

--- Limite de fraction
--- Limite volume

Limites de volumétrie dessinées sur la base des fichiers reçus le 09/03/2017 de l'agence ARSENE HENRY - TRIAUD SARL.